



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 27 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X	(x)		S. Fangulaire Jusqu'à arrivée à 20h25	JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian	X			
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		M Langlois
MARUZZOLO	François	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys			X	
CAVALLARO	Sylvie		X					15	03	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 15 à compter de l'arrivée de M. Challier à 20h25 qui participe au vote de la présente délibération

Absents : 04

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

Délibération n° 2026-04-27-03

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Eau et Assainissement

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en sa version en vigueur depuis le 01 janvier 2026, que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de procéder à un vote à l'unanimité, Madame Sandrine FANGUIAIRE, Première Adjointe, Présidente de séance, délibérant sur le Compte Financier Unique du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement de la commune pour l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'Ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le Comptable public., Il porte notamment sur l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Le Compte Financier Unique pour le Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement témoigne des marqueurs de gestion suivants :

➤ **S'agissant de la section d'exploitation :**

Les dépenses d'exploitation (fonctionnement) pour 2025 se sont élevées à **719 619,34 €**, pour des recettes à hauteur de **863 011,17 €** soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice excédentaire de **+ 143 391,83 €**

En intégrant l'excédent reporté de 2024, soit **575 255,66 €**, cela nous donne un résultat brut cumulé de la section de fonctionnement pour 2025 de **+ 718 647,49 €**

➤ **S'agissant de la section d'investissement :**

La section d'investissement exécutée, avec **78 534,86 €** en dépenses et **131 642,89 €** en recettes, clôture avec une balance brute excédentaire à hauteur de **+ 53 108,03 €**

Les restes à Réaliser (RAR) se portent à **98 611,53 €** en dépenses et **26 500,00 €** en recettes, soit un solde déficitaire de **- 72 111,53 €**

En intégrant à ce solde des restes à réaliser ainsi le résultat d'investissement reporté de 2024 (excédent) qui était de **+ 717 883,58 €**, cela donne un résultat cumulé de la section d'investissement pour 2025, excédentaire, à hauteur de **+ 698 880,08 €**.

Toutes sections confondues, le budget 2025 se clôture donc avec un excédent de **1 417 527,57 €**

La Présidente de séance donne acte au Conseil Municipal de la présentation faite du Compte Financier Unique (CFU) 2025, dont l'intégralité a été présentée aux conseillers préalablement, qui a été exposé en séance, et qui peut se résumer ainsi :

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
COMMUNE**

		Dépenses	Recettes	Balance dépenses / recettes
Résultat 2025 (mandats et titres)	Fonct	719 619,34	863 011,17	143 391,83
	Invest	78 534,86	131 642,09	53 108,03
Reportis 2024	Fonct		675 255,66	675 255,66
	Invest		717 883,58	717 883,58
TOT :		798 154,20	2 287 793,30	1 489 639,10
RAR 2025	Fonct			0,00
	Invest	98 611,53	26 500,00	-72 111,53
	TOT :	98 611,53	26 500,00	
RÉSULTAT CUMULÉ 2025	Fonct	719 619,34	1 438 266,83	718 647,49
	Invest	177 146,39	876 026,47	698 880,08
	TOT :	896 765,73	2 314 293,30	1 417 527,57

La Présidente de séance constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte Financier Unique du Budget annexe de l'Eau et de l'assainissement de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL : Ouf l'exposé de la présidente de séance et après en avoir délibéré :

ADOpte le compte financier unique pour l'exercice 2025 du Budget annexe de l'Eau et de l'assainissement de la Commune, annexé à la présente délibération ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Section Investissement :

Dépenses : 98 611,53 €

Recettes : 26 500,00 €

- ARRETE les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 du budget eau et assainissement de la commune tels que ci-dessus et selon le document intégral joint en annexe à la présente.

- ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Vote : Adoption à la majorité :

POUR : 14

ABSTENTION : 2 (*Mme Marilyne Langlois, M. Cyrille Hours*)

CONTRE : 0

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

M. Paul Bonesso